

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 27
- Membres absents : 2

SEANCE DU
Mercredi 15 septembre 2021

Point 9

ENERGIES ET MOBILITES - Piste cyclable Gerstheim - Obenheim - Daubensand : acquisitions foncières complémentaires

La réalisation de l'aménagement cyclable Gerstheim – Obenheim – Daubensand nécessite des acquisitions foncières complémentaires afin de respecter les reculs de sécurité par rapport au bord de chaussée, au niveau de la gravière de Gerstheim.

Surface totale concernée : 823 m² (2 parcelles, 1 propriétaire).

Prix d'achat des terrains : 250 €/are.

En complément de la délibération n°2018-95-2 du 26 septembre 2018, le Bureau décide à l'unanimité
- d'acquérir, dans le cadre de l'opération de réalisation de l'aménagement cyclable Gerstheim - Obenheim - Daubensand, les terrains suivants sur le ban communal de GERSTHEIM :

| Commune | Section/Parcelle (*en cours d'arpentage) | Surface à acquérir | Propriétaire |
|-----------|---|-----------------------|--|
| GERSTHEIM | G / 801* | 321 m ² | LAUFFENBURGER Anne LAUFFENBURGER Sylvie |
| GERSTHEIM | G / 811* | 502 m ² | |

au prix de 250 €/are, pour un montant total d'environ 2 057,50 €.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre les acquisitions susvisées ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 8 octobre 2021
Le Président,
Stéphane SCHAAL